

imposer cette taxe vexatoire et écrasante, c'est tout bonnement pour faire fermer les magasins à départements.

Un fait à noter en passant, c'est le plaidoyer de M. Dixon, trésorier de l'Association des Épiciers de Montréal, devant le comité de la charte à Québec, Cet homme-là a parlé en faveur du débit des produits pharmaceutiques par les épiciers, au moment même où son association demande la fermeture des magasins à départements.

A quoi sert le bill des pharmaciens si les clauses 363 et 370 sont votées? Sous le régime de 10 pour cent, les épiciers ne pourraient plus vendre que des épiceries à moins d'avoir des départements et de payer autant de 10 pour cent qu'il y aura de départements.

D'autre part, remarquez vous bien qu'il n'y a pas un seul journal qui se soit prononcé en faveur de l'unique clause 363.

*Citoyen* voudrait-il nous dire ce qu'est la rue Notre-Dame, si elle n'est pas une rue commerçante? Est-ce une rue de résidences privées? Ses magasins vides n'indiquent-ils pas que les propriétaires avaient fait des constructions à l'usage du commerce? *Citoyen* sort-il du berceau pour n'avoir pas connu la rue Notre-Dame rue commerçante par excellence pour les magasins de détail? N'est-ce pas depuis l'établissement des grands bazars qu'elle a perdu cette qualité?

*Citoyen* ne paraît guère au fait des faillites quand il demande de lui montrer les magasins fermés par suite de l'existence des grandes maisons à départements sur les rues St-Laurent et Notre-Dame. La liste serait longue des faillites des dernières années provoquées par l'existence des grands bazars, et, malheureusement cette liste n'est pas encore fermée.

Combien de magasins autrefois loués à des marchands de nouveautés et qui rapportaient à leurs propriétaires un loyer raisonnable ont passé entre les mains de marchands de fruits, de bonbons, etc., qui ne peuvent payer qu'un loyer minime, insuffisant pour rembourser l'inté-

rêt de l'argent dépensé pour la construction.

*Citoyen* veut-il dire que les trois grands magasins qu'il cite ont eu pour effet de faire prospérer les magasins de détail environnants? Ce serait du déraisonnement. Cependant il pose cette question: Comment se fait-il que le nombre des faillites ait diminué à Montréal depuis que Hamilton, Morgan et Murphy ont leurs grands établissements dans (*sic*) la rue Ste-Catherine?"

Le nombre des faillites a diminué dans ces deux dernières années, non à cause des trois établissements ci-dessus, mais par suite de la prospérité générale qui a permis aux commerçants non encore ruinés par les grands bazars de se tenir debout. *Citoyen* serait-il donc satisfait que, même au temps de prospérité, alors que les ouvriers travaillent et gagnent leur vie, le nombre des faillites continuât à être aussi sensible? On serait tenté de le croire. Tout le mal que ne causent pas les magasins à départements doit-il donc leur être compté comme un bienfait?

*Citoyen* n'ose-t-il pas dire d'ailleurs: "Ils n'ont donc pas fait les ravages qu'on leur reproche, puisque le commerce va mieux depuis quelques années à Montréal."

C'est cela, n'est-ce pas, il faut attendre que tout le commerce de détail soit à terre et qu'il n'existe plus que des magasins à départements pour qu'il soit permis de prendre des mesures de salut pour le commerce de détail.

De ce que les industries travaillent et de ce que les récoltes ont été abondantes, *Citoyen* tire la conclusion que les magasins à départements n'ont pas causé aux magasins de détail tout le tort qu'on leur reproche, *Citoyen* a la déduction facile.

Si *Citoyen* veut faire une petite promenade dans certaines rues de la ville, et compter les magasins vides il se fera une petite idée des ravages